

Séance du 20 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mme Boé, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, M. Lozano à Mme Gibaud-Gentili, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à Mme Salducci, M. Arandia à Mme Bisauta, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, M. Bergé à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS URBAINS - Convention avec le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour pour la mise en place des navettes les dimanches de décembre.

Eléments indispensables à la vie du centre-ville, les navettes gratuites transportent environ 600 000 personnes par an avec un fonctionnement du lundi au samedi durant toute l'année.

Pour la période spécifique de Noël, le service des navettes est exceptionnellement assuré les 3 ou 4 dimanches de décembre où l'affluence est la plus forte.

Les conditions d'exécution et de financement de ces prestations réalisées par le Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque-Adour (STACBA), au travers de son exploitant de service de transport public, ont été formalisées dans la convention ci-annexée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.